



La Roche sur Yon, le 28/10/2024

Objet : Information pour E FACTURE

Cher(e) Adhérent(e),

À la suite de notre assemblée générale 2023, à nos articles dans le bulletin d'infos de l'Afocg, à vos échanges à votre technicien de gestion, vous avez certainement appris que toutes les exploitations agricoles et entreprises assujetties à la TVA devront bientôt être en mesure de recevoir des factures électroniques via des plateformes web dédiées et immatriculées par l'Etat.

Vous devrez prochainement choisir une plateforme de facture électronique pour votre exploitation ou entreprise afin de vous mettre en conformité avec la réglementation à venir. Il est fort probable que vous soyez démarché pour adhérer à telle ou telle plateforme.

L'engagement de l'Afocg est d'être à vos côtés pour réussir cette transition digitale, de vous accompagner à bien négocier le virage de la facture électronique et de vous aider à tirer profit des bénéfices de cette réforme.

L'Afocg a fait le choix de la plateforme **eFacture** de SECURITY une filiale de Agiris, notre partenaire informatique. C'est le choix d'un tiers de confiance doté d'un fort engagement de qualité de services et d'accompagnement.

eFacture permettra en toute sécurité de recevoir les factures d'achat et d'y déposer vos factures de ventes.

eFacture s'intégrera parfaitement dans la chaîne de production comptable avec ISACOMPTA et offrira beaucoup plus qu'un simple classement des factures. Elle proposera des fonctionnalités complètes d'archivage légal, de tri, d'historique, de recherche ; vous pourrez à terme réaliser le paiement des factures fournisseurs, suivre les règlements de vos factures clients ; elle devrait également proposer un mini facturier, permettant de faire à la volée quelques factures par an, pour ceux d'entre vous qui n'auront pas de logiciels de facturation. **eFacture** devient par là-même votre nouveau « bureau virtuel », d'où l'importance de faire un choix qui vous simplifie la vie ...

Aussi, l'Afocg propose à ses adhérents de souscrire à la plateforme **eFacture** pour leur exploitation agricole ou entreprise.

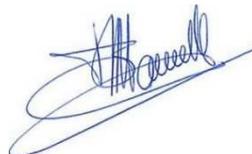
La plateforme **eFacture** est gratuite pour toute inscription avant l'obligation légale au 1^{er} septembre 2026, date à laquelle une partie de vos factures fournisseurs arriveront obligatoirement sur votre plateforme (factures des entreprises de taille intermédiaire, ou grandes entreprises, soit pour certains d'entre vous ... 60 à 80 % des factures !). Il faudra donc s'y inscrire bien en amont de cette date limite pour commencer à se familiariser avec le fonctionnement de la plateforme. A partir du 1^{er} septembre 2026, la plateforme sera payante (environ 6 € par mois et par dossier).

Nous reviendrons vers vous dans les prochains mois pour vous communiquer en détail des conditions d'adhésion à **eFacture**.

Vous l'avez surement compris, pour négocier le passage à la facture électronique dans les meilleures conditions et en sécurité, l'Afocg met tout en œuvre pour vous accompagner et anticiper sereinement cette réforme.

Veillez-croire, Cher(e) Adhérent(e), à l'assurance de notre engagement à vos côtés.

Xavier-Noël BARRADEAU Directeur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'X. Barraudeau', with a large, sweeping flourish underneath.